

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henri Desbiolles	<p>Monsieur Henri Desbiolles; conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>M. Desbiolles soumet trois questions au conseil :</p> <p>1) M. Desbiolles discute des feux de circulation qui ont été installés à l'intersection des rues Masson et Molson, face au supermarché Maxi. Il désire savoir si leur mise en opération s'effectuera prochainement.</p> <p>2) M. Desbiolles salut l'approbation d'un projet de passage piéton protégé sur la rue Rachel Est, à l'angle de la rue Préfontaine. Il désire connaître à quel moment celui-ci sera mis en opération.</p> <p>3) Question référée; voir « Dossiers ouverts ».</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>C. Viau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PRÉCISE QU'IL NE RESTE PLUS QU'À FAIRE ACTIVER LES FEUX EN QUESTION.</p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, AJOUTE EN COMPLÉMENT QUE LA MISE EN OPÉRATION DES FEUX RELÈVE D'UN SERVICE CENTRALISÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE CE DOSSIER RELÈVE, À CE STADE-CI, D'UNE UNITÉ CENTRALISÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.</p>
M. Claude Lachaine	<p>Monsieur Claude Lachaine, conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>M. Lachaine effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Lachaine tient à saluer le conseil pour la mise en œuvre de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Louis-Hémon et de la rue de Bellechasse. La sécurité de cet emplacement n'en sera qu'améliorée.</p> <p>2) Question référée; voir « Dossiers ouverts ».</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE L'INTERVENTION DU CITOYEN LACHAÎNE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Natacha Charbonneau et MM. Julien Longpré et Olivier Lesco</p>	<p>Madame Natacha Charbonneau et Messieurs Julien Longpré et Olivier Lesco, conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>Mme Charbonneau et MM, Julien Longpré et Lesco unissent leurs voix aux fins d'une intervention portant sur le même sujet.</p> <p>Ces personnes habitent à proximité du « Mudanza », un établissement nocturne (« Afterhour ») qui génère d'importants problèmes de cohabitation avec le milieu résidentiel de la rue Chapleau. Celles-ci rendent compte du vandalisme et du tapage occasionnés par la clientèle, sans compter que cette dernière se prêterait au trafic de stupéfiants. Des précisions sont réclamées sur les actions destinées à mettre fin à une situation qui serait rendue intolérable pour le voisinage.</p> <p>Ces interventions sont accompagnées du dépôt de deux déclarations.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>Y. Monty</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE L'ASSURANCE QUE L'ARRONDISSEMENT DÉPLOIE TOUS LES MOYENS RELEVANT DE SON RESSORT EN VUE DE FERMER L'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ.</p> <p>YVES MONTY, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, EXPLIQUE QUE DES VISITES COORDONNÉES D'INSPECTION ONT ÉTÉ EFFECTUÉES AVEC LE CONCOURS DES POLICIERS DU PDQ 44. IL A ÉTÉ RELEVÉ QUE LES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT S'AVÈRENT NON-CONFORMES, CE QUI A DONNÉ LIEU À L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION. L'ARRONDISSEMENT A ENTREPRIS DES CONSULTATIONS AVEC SES PROCUREURS POUR OBTENIR UNE ORDONNANCE DE LA COUR SUPÉRIEURE AFIN DE PARVENIR À LA RÉVOCATION DES PERMIS EN VIGUEUR.</p>
<p>M. Paul Marchand</p>	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 6 mai 2013:</p> <p>M. Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand disserte sur la collusion qui existerait chez les fournisseurs de substances bitumineuses de la Ville. Il suggère de recourir en lieu et place au recyclage de l'asphalte existant afin de mettre fin au problème.</p> <p>2) M. Marchand réitère sa demande à l'égard de l'adoption d'un drapeau emblématique pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.</p>		

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Romain Bouzgarrou	<p>Monsieur Romain Bouzgarrou; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>M. Bouzgarrou désire obtenir des assurances à l'égard des mesures d'accessibilité universelle qui seront adoptées pour l'immeuble situé au 3505, rue Bagot, lequel fait l'objet d'un projet particulier d'occupation à des fins communautaires et socioculturelles.</p>	M.-A. Gadoury	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'ENTRÉE ARRIÈRE DE L'ÉDIFICE VISÉ EST DOTÉ D'UNE ENTRÉE ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Claire Ginnocchio et MM. Jonathan Gagnon et Pierre Bélanger</p>	<p>Madame Claire Ginocchio et Messieurs Jonathan Gagnon et Pierre Bélanger; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>Mme Ginocchio et MM. Gagnon et Bélanger discutent du projet de développement résidentiel « Angus Avenue du Mont-Royal » qui sera érigé à partir du site de l'ancienne usine Norampak de la rue rue Molson.</p> <p>M. Gagnon informe l'assemblée qu'il a déposé une offre d'achat il y a plus d'un an et il a peine à s'expliquer pourquoi l'arrondissement n'a toujours pas émis de permis de construction pour donner suite aux plans soumis par le promoteur du projet.</p> <p>Mme Ginocchio a également soumis une offre d'achat et réclame des précisions sur l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement à l'endroit d'une nouvelle proposition produite par le promoteur. Elle désire savoir si ce dernier a été informé du contenu de cet avis.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>Y. Monty</p> <p>É. Duchesne</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN DÉCLARANT QUE LA DEMANDE DE PERMIS DU PROMOTEUR DEMEURE EN SUSPENS DU FAIT QUE LES PLANS SOUMIS À L'ÉTUDE NE SATISFONT PAS AUX CRITÈRES ARCHITECTURAUX ARRÊTÉS PAR L'ARRONDISSEMENT. DANS CES CONDITIONS, LE PROJET NE PEUT CONNAÎTRE ACTUELLEMENT D'ISSUE FAVORABLE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MAINTIENT QUE LA DERNIÈRE PROPOSITION ARCHITECTURALE ÉTUDIÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NE CORRESPOND PAS AUX PARAMÈTRES DU CHANGEMENT DE ZONAGE DÉJÀ ACCORDÉ PAR L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>YVES MONTY. DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CONFIRME QUE LE PROMOTEUR A REÇU L'AVIS DU COMITÉ ET PRÉCISE DE SON CÔTÉ QUE LES PLANS DÉPOSÉS POSENT PROBLÈME EN CE QUI A TRAIT À L'IMPLANTATION AU SOL, À LA VOLUMÉTRIE DES IMMEUBLES ET À LA PALETTE DE MATÉRIAUX RETENUE.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA POSITION DE L'ARRONDISSEMENT DANS CE DOSSIER CONSISTE À RAMENER LE PROMOTEUR À LA PROPOSITION INITIALEMENT AUTORISÉE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Claire Ginnocchio et MM. Jonathan Gagnon et Pierre Bélanger (suite)</p>	<p>Madame Claire Ginocchio et Messieurs Jonathan Gagnon et Pierre Bélanger; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>Plus tard en soirée, M. Bélanger intervient pour obtenir des renseignements sur la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, compte tenu que cette orientation occasionnera des délais supplémentaires dans la réalisation du projet de construction.</p>		<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p>
<p>Mmes Windy Stevenson et Diane Spoon</p>	<p>Mesdames Windy Stevenson et Diane Spoon ; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>Mmes Stevenson et Spoon résident à proximité de l'emplacement d'un projet de construction de condominiums qui est en cours d'édification au 6568, avenue de Chateaubriand. Elles questionnent les qualités intégratives de cette réalisation au milieu d'insertion et rendent compte du bruit généré par les travaux et par la présence de génératrices sur le chantier. Elles désirent par ailleurs vérifier si le volume de trois étages avec mezzanine proposé par le promoteur demeure conforme à la réglementation.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>Y. Monty</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QUE LES ORIENTATIONS DE LA VILLE EN MATIÈRE D'URBANISME FAVORISENT LA DENSIFICATION DU TERRITOIRE ET QUE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR PRESCRIT MINIMALEMENT L'ÉDIFICATION DE VOLUMES DE DEUX ÉTAGES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES.</p> <p>YVES MONTY, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, DÉCLARE QUE LE PROJET DE CONSTRUCTION SATISFAIT LES CRITÈRES DE ZONAGE EN VIGUEUR DANS LE SECTEUR CONCERNÉ.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p>Monsieur Réjean Boudreau; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>M. Boudreau soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Boudreau réside sur la rue D'Iberville, à l'angle de la rue Masson. Il fait état des difficultés qu'il rencontre en ce qui a trait à l'accès au stationnement sur rue. Pour y solutionner, il demande que son secteur d'habitation soit intégré à la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) qui a été mise en place dans la rue Chapleau.</p> <p>2) Question référée; voir « Dossiers ouverts ».</p>	É. Duchesne	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, EST AU FAIT DE CETTE SITUATION ET INDIQUE QUE LA ZONE SRRR CONCERNÉE SERA MODIFIÉE AFIN D'INCLURE LA RUE D'IBERVILLE. EN PRINCIPE, LE CONSEIL SERA SAISI DU DOSSIER À SA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2013.</p>
M. Frédéric Maj	<p>Monsieur Frédéric Maj; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>M. Maj habite sur la 12e Avenue, entre l'avenue Laurier Est et la rue Masson. Il discute de la réalisation d'un projet de construction sur ce tronçon qui aura pour conséquence d'occasionner l'abattage de deux arbres matures. Il déplore fortement que l'arrondissement autorise tel geste, qui constituera selon lui une importante perte pour le patrimoine végétal de la 12e Avenue.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONVIENT DU CARACTÈRE NAVRANT DE L'ABATTAGE D'ARBRES. IL PRÉCISE TOUTEFOIS QUE CETTE ACTION EST RENDUE NON SEULEMENT NÉCESSAIRE PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, MAIS ÉGALEMENT EN RAISON DE LA CONDITION DES ARBRES VISÉS ET DU RISQUE QU'ILS PRÉSENTENT POUR LES FONDATIONS DU NOUVEL IMMEUBLE. M. CROTEAU CONCLUT PAR AILLEURS QUE DES MESURES DE COMPENSATION S'APPLIQUENT EN L'ESPÈCE ET QUE CELLES-CI DONNERONT LIEU À LA PLANTATION DE 5 NOUVEAUX ARBRES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Anne-Marie Gervais	<p>Madame Anne-Marie Gervais; Conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</p> <p>Mme Gervais habite à proximité du 3505, rue Bagot, un immeuble qui fait l'objet d'un projet particulier d'occupation à des fins communautaires et socioculturelles. Considérant qu'il s'agit d'un dossier dérogatoire, celle-ci désire savoir si l'arrondissement va tenir à nouveau une consultation publique dans l'éventualité où un nouvel organisme communautaire y emménagerait.</p>	Y. Monty	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>YVES MONTY. DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT ORGANISERA UNE NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LA MESURE OÙ L'ARRIVÉE D'UN NOUVEL ORGANISME ENTRAÎNERA UN CHANGEMENT D'ACTIVITÉ AUTORISÉE OU UN ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 mai 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.